



Rapport d'enquête des agriculteur·rice·s du GIEE de Sainte-Rose 2024

Rédaction : Amandine LIGONIERE - Animatrice GIEE Sainte-Rose

Publication : janvier 2025



Direction de
l'alimentation,
de l'agriculture
et de la forêt



Sommaire

- 1 - Contexte de l'enquête
- 2 - Profil des exploitant·e·s du GIEE de Sainte Rose
- 3 - Profil des exploitations
- 4 - Valorisation
- 5 - Projets et perspectives

1- Contexte de l'enquête

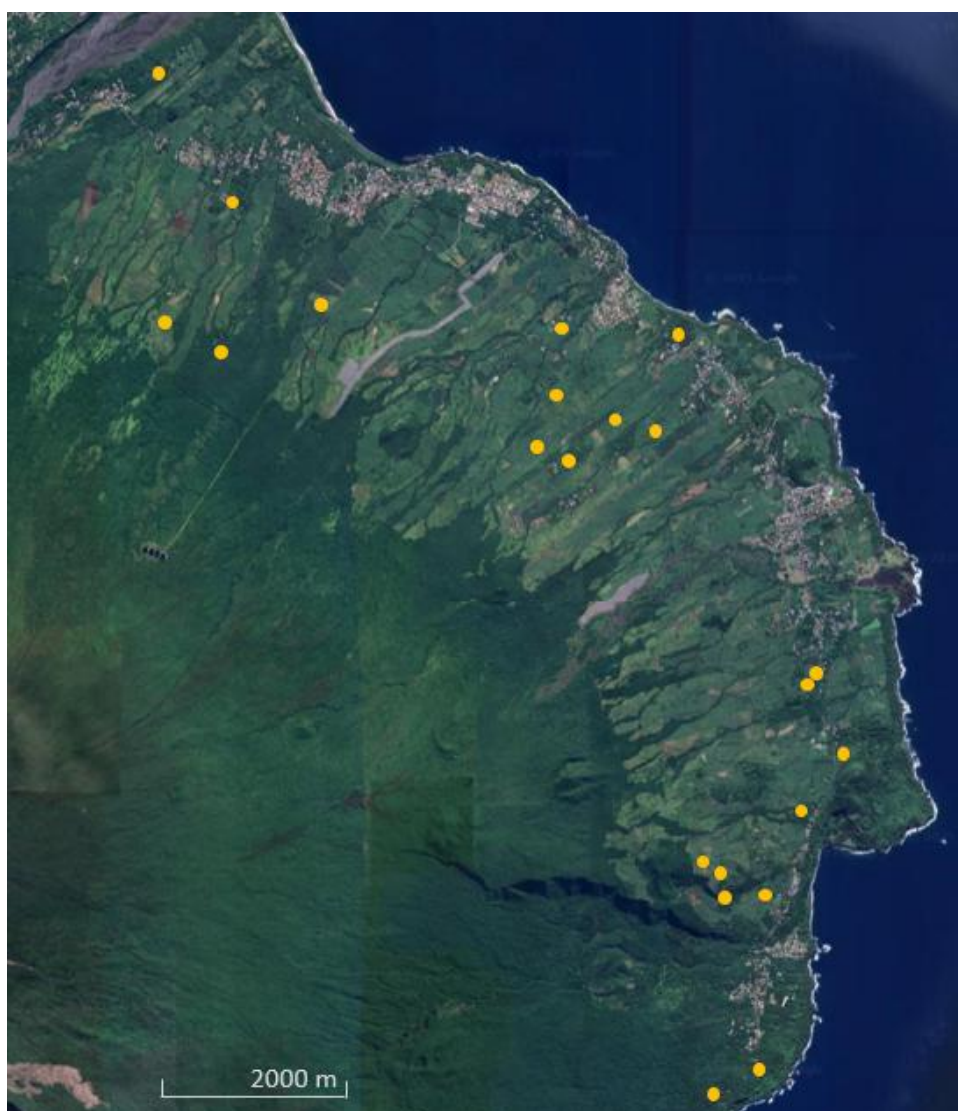
L'enquête des agriculteur·rice·s a consisté à réaliser un état des lieux initial des membres du Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental de Sainte-Rose.

Historique

Le GIEE a été reconnu par la préfecture en novembre 2023 pour une durée de 3 ans. Il est porté par l'association Penser et Agir pour la Restauration Ecologique à Sainte-Rose (PARER). Cette dernière a été créée en 2021, elle compte 29 adhérent·e·s et 3 membres d'honneur, et sa mission est de créer une dynamique collective agricole autour de l'agroécologie sur le territoire de Sainte-Rose.

Le GIEE est financé à 89% par les subventions publiques, à savoir l'ADEME, la DAAF et la mairie de Sainte-Rose.

Il réunit actuellement 19 adhérent·e·s autour de la charte d'adhésion GIEE - PARER (Annexe 1).



*Figure 1 : Répartition des exploitations du GIEE sur le territoire de Sainte-Rose**

*(*une exploitation non représentée ici se trouve sur la commune de Bras Panon)*

Objectif et actions

L'objectif du GIEE est de cultiver une agriculture durable en inscrivant le territoire de Sainte-Rose plus globalement dans la durabilité, tant au niveau économique, qu'environnemental et social. Cela comprend l'augmentation de la résilience des exploitations au sein du territoire, et l'impulsion d'une nouvelle dynamique agricole à Sainte-Rose basée sur l'agroécologie et le collectif.

Pour cela les actions sont :

- Accompagnement des agriculteur·rice·s à la mise en place de pratiques agroécologiques
- Lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes
- Préservation de la biodiversité
- Soutien aux agriculteur·rice·s
- Valorisation des produits agricoles

Les activités du GIEE ont démarré en août 2024 avec cette enquête.

Elle a permis d'établir un état initial avec un profil des agriculteurs et des exploitations, afin de préparer le diagnostic initial de chaque exploitation avec les actions individuelles à mettre en place.

Groupes thématiques des exploitations

Les exploitations ont pu être classées par groupes thématiques, en fonction des activités. Selon les analyses à réaliser, les groupes peuvent être subdivisés en plusieurs niveaux.

Les exploitations des membres du GIEE ont des profils complexes, à savoir qu'une grande majorité possède quelques mètres carrés d'agroforesterie avec de la vanille sur palmistes par exemple. Afin de pouvoir réaliser les groupes thématiques, ce sont les cultures principales en termes de surface et de rentabilité qui sont prise en compte.

Tableau 1 : Classification des exploitations par groupes thématiques

Niveau 1		Niveau 2		
	Nombre		Code	Nombre
Canne à sucre et diversification	6	Vergers monospécifiques	CAN A	4
		Vergers diversifiés	CAN B	2
Vergers	7	Vergers monospécifiques	VER A	3
		Vergers monospécifiques et diversifiés	VER B	3
		Vergers diversifiés	VER B	1
Maraîchage et vergers	3	Plein champ et vergers diversifiés	MAR A	1
		Sous-abris et vergers diversifiés	MAR B	1
		Sous-abris et vergers monospécifiques	MAR C	1
Vanille de sous-bois	3	Vanille de sous-bois	VAN	2
		Agroforesterie	AF	1

Vergers : plantation d'arbres fruitiers. On considère dans cette catégorie les espèces d'arbres fruitiers, mais également les bananiers, les ananas, les palmistes, les caféiers et le cacao.

Vergers monospécifiques : plantations d'arbres fruitiers de la même espèce sur une parcelle

Vergers diversifiés : plantations d'arbres fruitiers de différentes espèces et variétés sur une parcelle

Agroforesterie : association d'arbres avec une autre pratique, que ce soit de l'élevage ou une culture

Tableau 2 : Classification des exploitations avec illustration photographique

Canne à sucre et diversification	Vergers monospécifiques		Vergers diversifiés	
				
Vergers	Vergers monospécifiques	Vergers monospécifiques et diversifiés		Vergers diversifiés
				
Maraîchage et vergers	Plein champ et vergers diversifiés	Sous-abris et vergers diversifiés		Sous-abris et vergers monospécifiques
				
Vanille de sous-bois	Vanille de sous-bois		Agroforesterie	
				

2- Profil des exploitant·e·s du GIEE de Sainte Rose

Parité, âge, niveau d'études et durée d'installation

Alors que la moyenne nationale de la proportion d'homme/femme dans les exploitations agricoles est de 25% (pour les femmes) en 2022¹, le GIEE en compte 42 %, avec 53% également de conjoint·e collaborateur·rice dont les femmes représentent 63%.

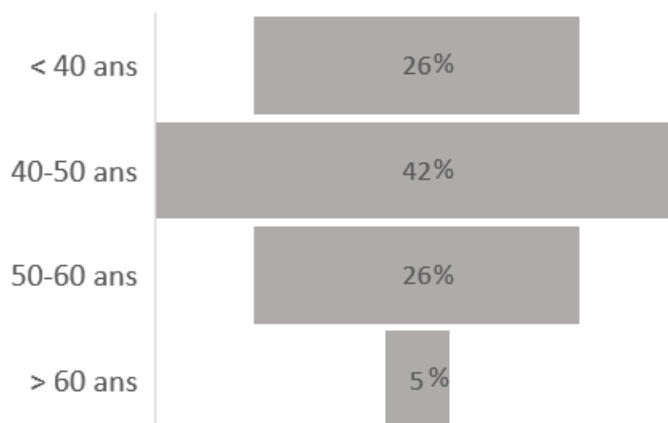


Figure 2 : Pyramide des âges

Concernant la pyramide des âges (figure 2), 42 % des membres du GIEE a entre 40 et 50 ans, contre 25% pour La Réunion (2020²) et 26% entre 50 et 60 ans contre 36% pour le département (2020²). Avec ¼ des membres du GIEE qui a moins de 40 ans, le GIEE est constitué de membres actifs en plein dans leur carrière professionnelle pour plus de 68%, ce qui constitue une dynamique collective importante.

Les âges s'étendent de 33 à 69 ans.

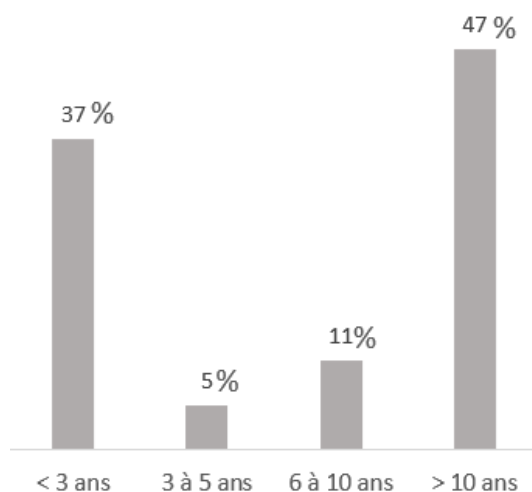


Figure 3 : Ancienneté d'installation

Sources :

¹ Mutualité Sociale Agricole (MSA) 2022

² Recensement agricole 2020

La moitié des membres du GIEE sont installés en agriculture depuis plus de 10 ans, alors que 37% ont une installation récente de moins de 3 ans, correspondant en majorité aux reconversions professionnelles (47% des membres du GIEE se sont reconvertis après avoir démarré leur carrière professionnelle dans un domaine différent du monde agricole) (figure 3 ci-dessus).

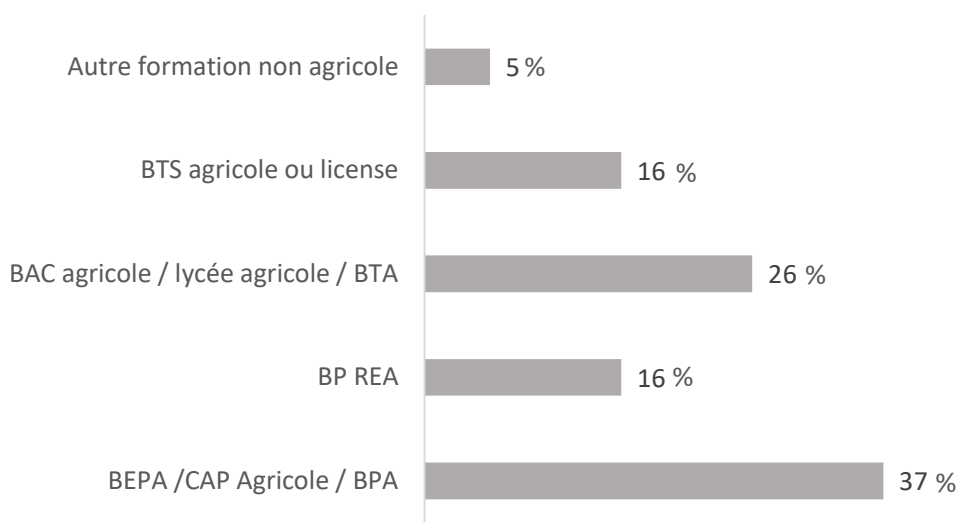


Figure 4 : Niveau de formation

D'après la figure 4, plus de la moitié des membres du GIEE (58%) a réalisé des études ou une formation agricole du niveau BAC ou plus (16% BAC+2-3). Au total 95% possède une formation agricole de base.

Forme, type de structure et main d'œuvre

Pour 95% des membres, l'agriculture est l'activité principale. Alors que la moyenne nationale est de 40% de formes sociétaires dont 50% d'EARL¹, le GIEE compte 10% d'EARL et 90% d'entreprises individuelles. Pour 63% il s'agit d'une reprise de l'activité familiale. 58% sont concernés par un achat de foncier, du fermage ou un bail de location.

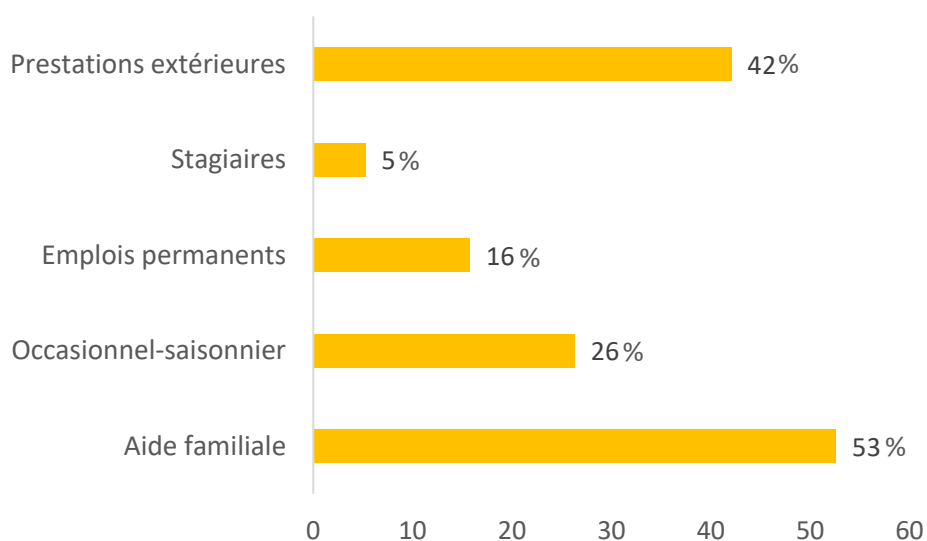


Figure 5 : Forme de l'emploi sur les exploitations

Sur la figure 5, on voit qu'une proportion de 42% fait appel à de la prestation extérieure. Cela concerne aux 3/4 le transport de la canne à sucre. Le reste comprend la livraison diverse d'intrants.

L'aide familiale comprend 42% de conjoint-e collaborateur-riche et ¼ ont l'aide d'autres exploitants de la famille (entraide).

Sur les 19 membres du GIEE, 10 ont pu bénéficier d'une Dotation Jeune Agriculteur, et 2 sont en cours de validation.

Motivations à exercer ce métier

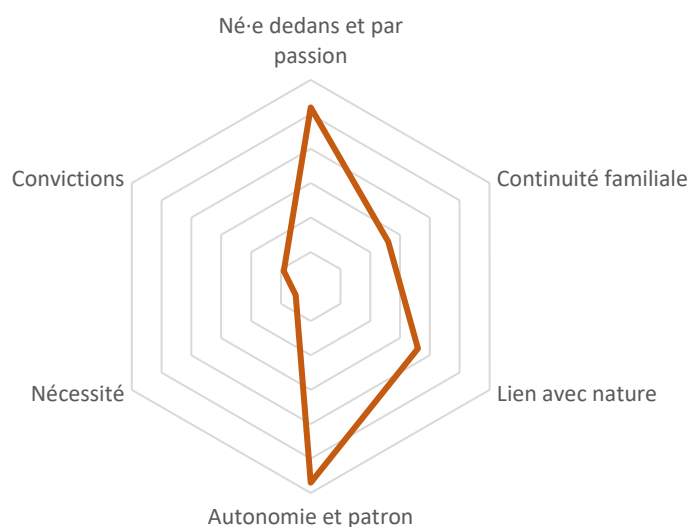


Figure 6 : Motivations des membres du GIEE à exercer ce métier

Les deux grandes motivations des membres du GIEE à exercer le métier d'agriculteur (figure 6) est le fait d'être autonome et son propre patron d'une part, et d'être né-e dedans avec la passion de la terre, l'héritage familiale en quelque sorte d'autre part. Pour 36% d'entre eux, le lien avec la Nature est très important et ce métier permet de le retrouver.

3- Profil des exploitations

Le GIEE avec ses 19 adhérents représente une Surface Agricole Utile (SAU) de 130 hectares, ce qui constitue 7% de la SAU du territoire de Ste-Rose (donnée de 2020).

Contexte géographique et contraintes liées

D'après le tableau, les exploitations du GIEE sont localisées avec un gradient altitudinal plus ou moins important, 58% ont un gradient de 50 m et 42% de 100 à 300 mètres ce qui peut représenter une contrainte et nécessiter une adaptation de travail avec des outils et matériel adaptés.

Tableau 3 : Répartition des exploitations en fonction du gradient d'altitude

Part d'exploitations	Gradient altitudinal
58 %	50
10,5 %	100
10,5 %	150
16 %	200
5 %	300

Les exploitations sont situées de 50 à 400 mètres d'altitude, ce qui permet une représentativité altitudinale intéressante.

Les contraintes liées à la situation géographiques sont (d'après le ressenti des personnes interrogées) :

- Pente (pas de lien direct avec le gradient altitudinal, en effet une exploitation avec un gradient de 50 mètres seulement peut être constitué de fortes pentes et à l'inverse une exploitation avec un gradient de 300 mètres n'a pas forcément de forte pentes) : 47% considère que c'est une contrainte.
- Pierrosité : le contexte pédologique de Ste-Rose (andosols, source BRGM) peut constituer une contrainte avec une proportion de roches et de cailloux non négligeable, en effet pour ¼ des exploitations, cela constitue une contrainte.
- Ravine : le territoire de Ste-Rose est constitué de nombreux cours d'eau intermittents et permanents (Sources BD Topo 2003, DIREN, cartes BRGM) pouvant être classés de contrainte en saison cyclonique. La moitié des exploitations y sont soumises.
- Accès à l'eau : sur le territoire de Ste-Rose l'eau est géré par la CIREST, ce qui fait que pour avoir de l'irrigation, le raccordement se fait au réseau d'eau potable, les coûts liés à cette gestion sont donc importants, l'accès à l'eau est une contrainte pour 100% des exploitations.
- Humain : ¼ des exploitations est soumise aux potentiels vols de leurs productions.



Figure 7 : Exploitation avec forte pente

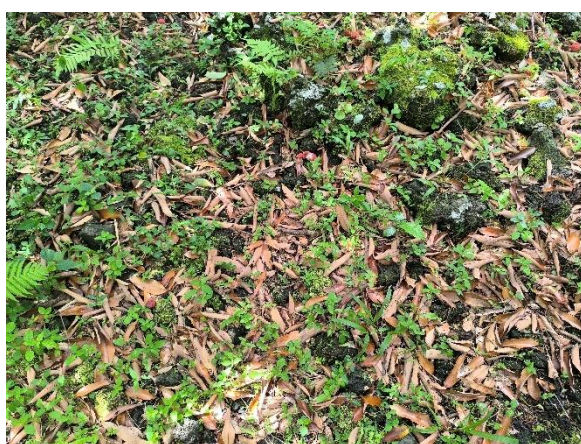


Figure 8 : Pierrosité importante, cas de deux exploitations



Taille des exploitations

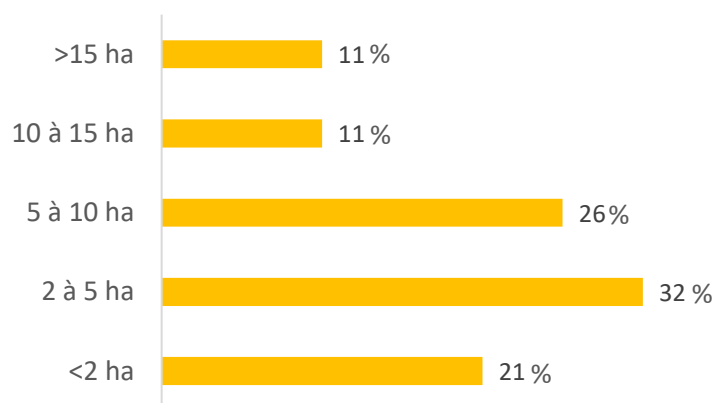


Figure 9 : Répartition des exploitations par classe de SAU

Le GIEE est constitué pour plus de la moitié (53%) d'exploitations inférieures à 5 hectares de Surface Agricole Utile (SAU). Un quart (26%) font entre 5 et 10 hectares et un peu moins du dernier quart (22%) font plus de 10 hectares (figure 9). Il est représentatif de l'agriculture réunionnaise qui en 2020 comptait une SAU moyenne de 2.8 hectares³.

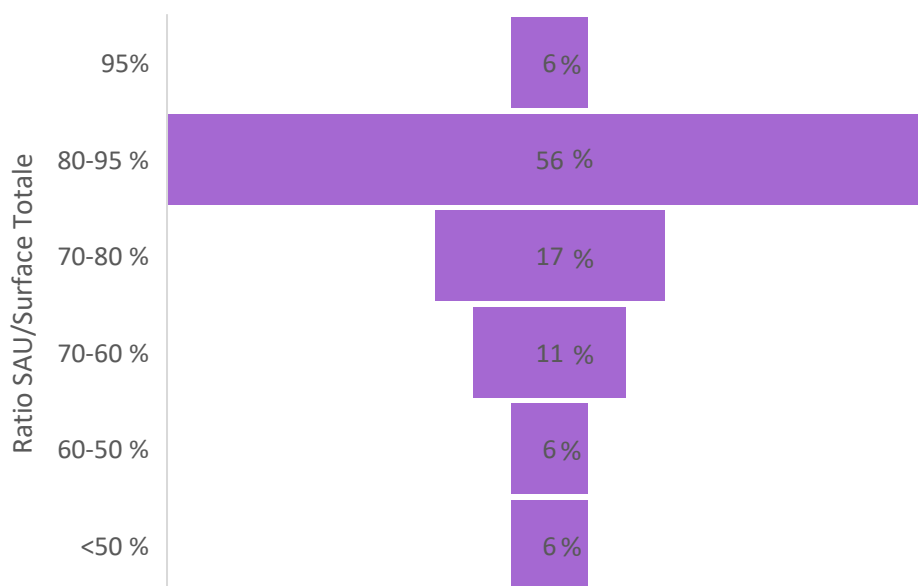


Figure 10 : Répartition des exploitations en fonction de la disponibilité en SAU

La majorité des exploitations du GIEE (62%) ont une proportion de SAU sur la surface totale de plus de 80%. Les 20% restant constitue pour la majorité les voies d'accès, les bordures de ravines par exemple. Pour 34% des exploitations, le rapport SAU/Surface totale est de 50 à 80%, et pour 6% le rapport est inférieur à 50%, dans ces cas-là ce sont des zones classées non exploitable comme de la forêt (figure 10).

³ Memento DAAF 2023

Panorama des cultures et des activités

Tableau 4 : Synthèse des activités des exploitations du GIEE en SAU et en nombre d'exploitations

		Part SAU (en %)	Part d'exploitations (en %)
VEGETAL	Arboriculture fruitière	30	60
	Canne à sucre	29	40
	Friche	26	45
	Vanille	7	45
	Palmiste	6	30
	Maraîchage*	1	25
	PAPAM**	1	15
	Cacao et café	1	10
ANIMAL	Elevage	0	15

(*) Maraîchage plein champ et sous abris

(**) PAPAM : Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales dont les plantes indigènes (pépinière)

D'après le tableau de synthèse, le GIEE comprend 19 exploitations au total, sur lesquelles à l'échelle globale du Groupement trois cultures représentent chacune 26 à 30% de la SAU totale (130 ha) soit 85% : arboriculture fruitière, la canne à sucre et les friches agricoles. A savoir qu'à l'échelle du territoire de Ste-Rose, la canne à sucre est la culture majoritaire avec 83%⁴. Les friches agricoles se déclinent ici en deux catégories, 66% de « friche canne », comprenant des parcelles en cours de transition, et 34% d'autres friches telles qu'une ancienne parcelle laissée pendant plusieurs années et envahie majoritairement d'espèces exotiques. Les 15% restant sont occupés par de la vanille en sous-bois (forêt et plants réintroduits de palmistes, chandelles ou autres indigènes), du palmiste (majorité variété rouge, mais aussi Royal et Pejibaye), et enfin du maraîchage plein champ et sous serre, les plantes aromatiques et médicinales, du cacao et du café.

Enfin, une infime partie de la SAU permet l'activité d'élevages :

- Cuniculture, 1 exploitation avec 176 cages mères (120 en multiplication et 56 en chair)
- Apiculture, 1 exploitation possède 7 ruches
- Poules pondeuses, 1 exploitation possède 10 poules

L'élevage de lapin est en Expérimentation méthode BEATRIX (Bien-Etre Animal Transition Relance Innovation).



Figure 11 : Elevage lapins EARL Ferrere

Dans le tableau 4 ci-dessus, la colonne « part d'exploitation » permet de voir que le GIEE est diversifié au niveau de ses activités, et que les exploitations à titre individuel possèdent plusieurs ateliers.

⁴ Plan Local Urbanisme de 2020

60% ont de l'arboriculture fruitière, qui à elle seule peut-être très diversifiée (Cf. Focus Arboriculture), quasiment la moitié des exploitations ont de la friche et font de la vanille, et 40% des exploitations font de la canne à sucre.

La figure ci-dessous permet de classer des exploitations en fonction du nombre d'activités exercées, selon une échelle :

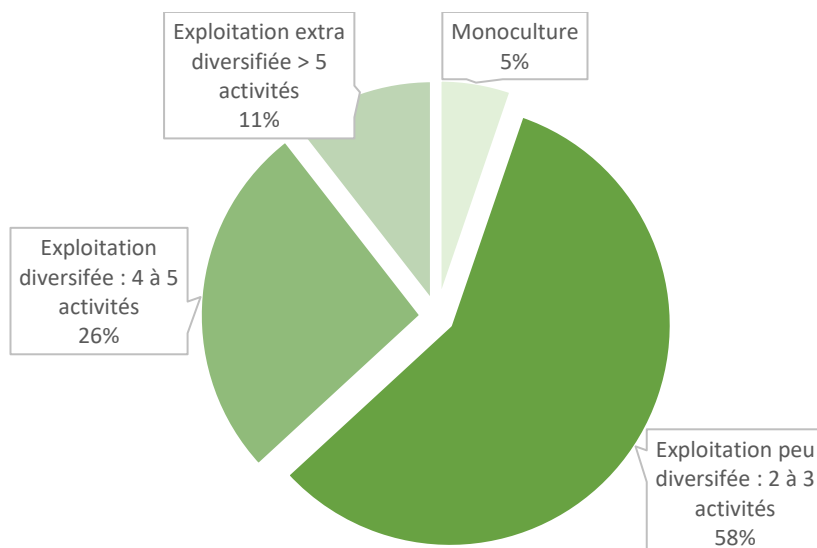


Figure 12 : Classement des exploitations en fonction de leur niveau de diversification

Le classement a été réalisé en prenant en compte dans les activités tous les ateliers qu'ils soient végétal ou animal, ainsi que la friche agricole qui est considérée comme une activité d'un point de vue bénéfiques pour l'environnement.

D'après la figure12, une exploitation est exclusivement en monoculture, elle est spécialisée dans la production de banane.

Plus de la moitié des exploitations du GIEE sont « peu diversifiées », elles possèdent 2 à 3 activités, ¼ sont déjà diversifiées avec 4 à 5 activités, et enfin 2 exploitations sont classées « extra diversifiées » car elles possèdent plus de 5 ateliers différents.

Focus Arboriculture fruitière

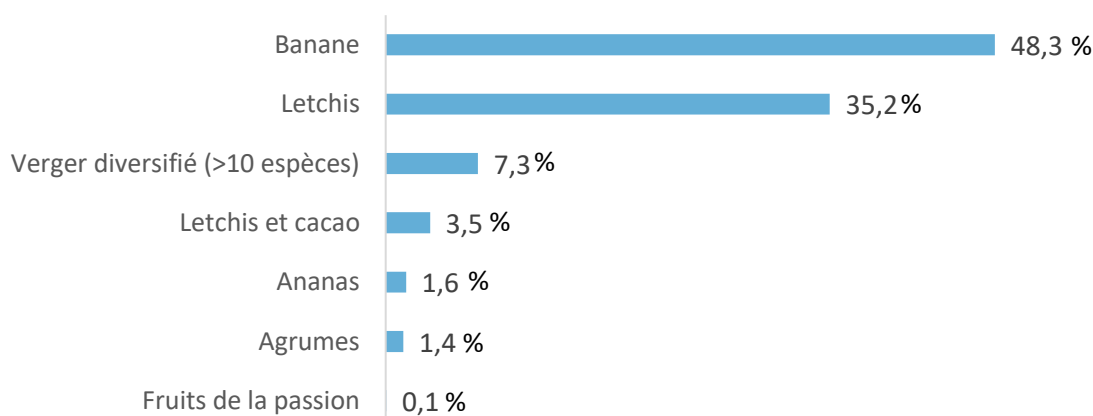


Figure 13 : Répartition des cultures fruitières en arboriculture

L'arboriculture fruitière comprend ici figure 13, sept sous ateliers différents. Les deux ateliers majoritaires avec 84% de la SAU sont la banane (48%) et le letchis (35%). Les 16% restant sont constitués d'ateliers divers comme un verger diversifié avec plus de 10 espèces différentes, de l'ananas, des agrumes et du fruit de la passion.

Démarche qualité

Les exploitations du GIEE sont engagées à titre individuel dans différentes démarches. Certifications, labels, marques ou Mesures Agroenvironnementales et Climatiques, ce sont des gages de qualité.

Certification et label Agriculture Biologique

En septembre 2024, onze agriculteur·trice·s sont engagé·e·s dans la démarche BIO sur 19 adhérents au GIEE (5 hommes et 6 femmes).

Ceux s'interrogeant et prêts à passer le cap sont au nombre de 3.

Sur la SAU totale du GIEE, le bio représente 19.2 % et les surfaces en conversion 5.6%. Ce qui fait un total pour le GIEE de 25% de SAU en bio, contre 4% de SAU en bio sur le territoire de Ste-Rose et 6% à l'échelle de La Réunion. C'est donc 4 fois plus de surface en bio pour le GIEE que sur le département.

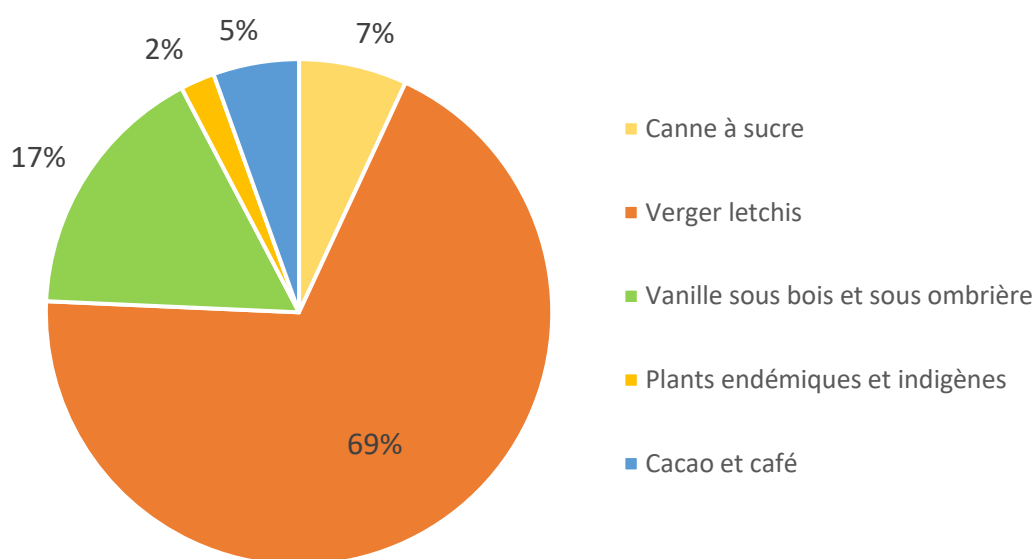


Figure 14 : Cultures concernées par le bio en % de SAU

La culture majoritaire concernée est le letchi à 70%, ensuite l'on retrouve la vanille, la canne à sucre, le cacao et le café, ainsi que des plants endémiques et indigènes, qui correspond à la Pépinière Ti Mahot.

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

L'engagement dans ces mesures est un indicateur de l'engagement agroécologique.

74% des agriculteur·rice·s sont engagé·e·s dans une des 8 mesures. L'engagement dans une mesure va dépendre du profil de l'exploitation.

Tableau 5 : Agriculteur·rice·s engagé·e·s dans les MAEC

Type MAEC	Nombre agriculteur·rice·s impliqué·e·s
Entretien durable des ligneux	1
Banane	1
Canne	3
Vergers spécialisés	4
Petites exploitations hautement diversifiées	5
Agriculture sous couvert forestier	2

Marque Esprit Parc

Esprit parc national valorise le savoir-faire des femmes et des hommes dont l'activité est en adéquation avec les valeurs des espaces naturels protégés d'exception, à savoir la préservation des patrimoines naturels et culturels, la transmission des connaissances et la sensibilisation des publics. La marque permet également de souligner un ancrage local.

En septembre 2024, 3 agriculteur·rice·s sont engagé·e·s avec la marque Esprit Parc.

Aides financières

Différentes aides permettent à La Réunion aux agriculteur·rice·s d'appréhender plus sereinement leurs activités.

Tableau 6 : Récapitulatif des aides agricoles à La réunion

Intitulé succinct de l'aide	Détail	Agriculteur·rice·s concerné·e·s (%)
POSEI	Canne	42
	Banane	21
	Vanille	5
	Letchi	21
	Elevage	5
Bio	Aide au maintien	5
	Aide à la conversion	5
Indemnité compensatoire de handicaps naturels	ICHN	21
Crédit impôt	BIO	37
	HVE	5
MAEC	8 mesures	74

Matériel

Alors que 32% des membres possèdent minimum un « gros » tracteur d'environ 120 chevaux, plus de la moitié (53%) ne possède pas de gros matériel et 21% ont du petit matériel type broyeur, motoculteur, entretien arbres.

Les besoins recensés sont à 37% un besoin en minipelle/mini tracteur.

Dépenses

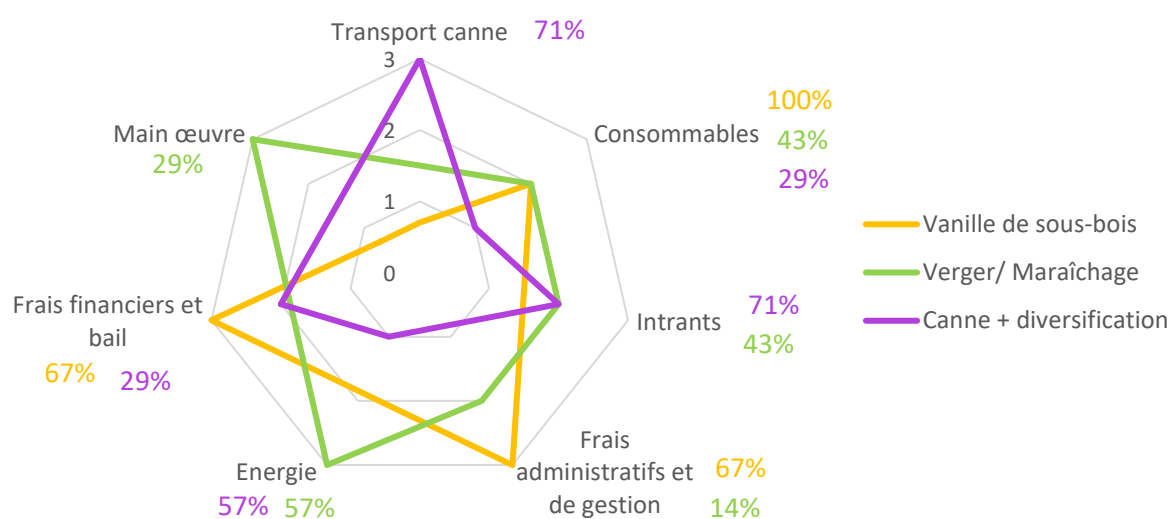


Figure 15 : Principaux postes de dépenses en fonction des profils d'exploitation (Les priorités sont classées de 0 à 3. Les pourcentages représentent les membres du GIEE impliqués).

D'après la figure 15 et les réponses données par les personnes enquêtées, les postes de dépenses vont se rejoindre en fonction des groupes thématiques. Les exploitations en canne et diversification ont un budget alloué au transport de la canne en priorité (71% membres impliqués), les intrants (fertilisation et produits de traitement sur canne et banane en majorité) et frais financiers (emprunt et bail) sont un poste de dépenses important et concernent 71% pour les intrants. L'énergie (carburant) qui est un poste de dépense également concerne 57% des membres de ce groupe.

Les groupes maraîchage et verger sont regroupés, leurs dépenses majoritaires sont d'ordre énergétique (carburant, électricité, eau) avec 57% d'exploitations concernées, puis les intrants et les consommables avec 43% et la main d'œuvre avec 29% de personnes concernées.

Enfin pour le groupe vanille, les dépenses prioritaires sont d'ordre administratives et financières, et cela en concerne 67%. Les consommables quant à eux concernent tous les exploitants de ce groupe.

4- Valorisation

Actuellement, 84% des membres du GIEE vendent leurs matières premières directement, et 16% les transforment. Sur cette part de transformation, 90% concerne la vanille.

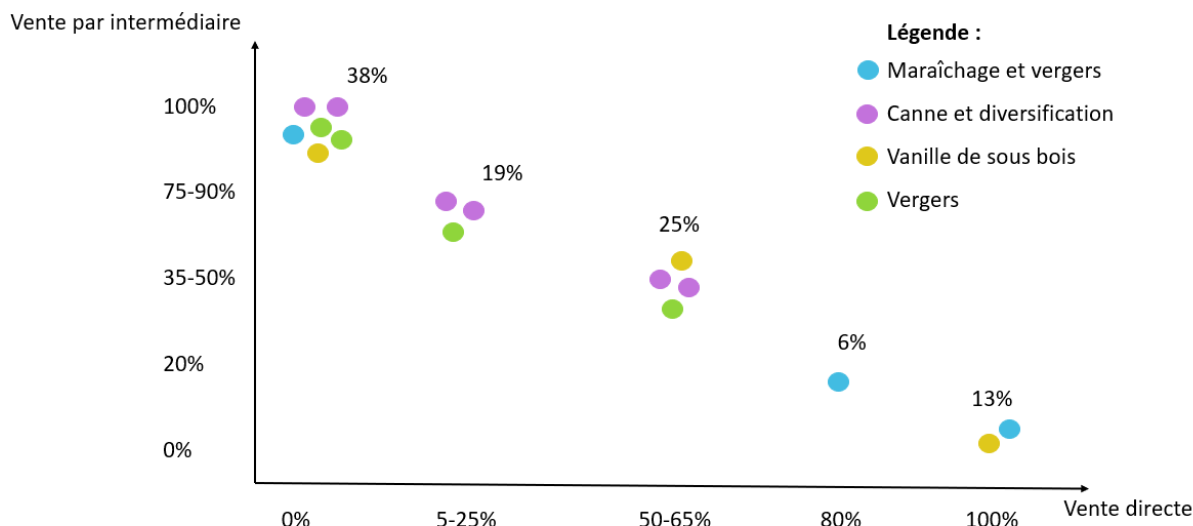


Figure 16 : Répartition des groupes thématiques en fonction de leur circuit de valorisation

D'après la figure 16, 38% des membres du GIEE ne passent que par un intermédiaire. Cela va concerner tous les groupes thématiques CAN, VAN, VER et MAR. Ceux qui passent en majorité par un intermédiaire (75 à 95%) sont 20% et regroupent les CAN (67%) et les VER. Un quart du GIEE fait à peu près moitié intermédiaire et vente directe, ce sera CAN (50%), VAN et VER. Un exploitant fait la majorité en vente directe (80%), c'est le MAR ; enfin deux exploitants ne font que de la vente directe.

Vente directe

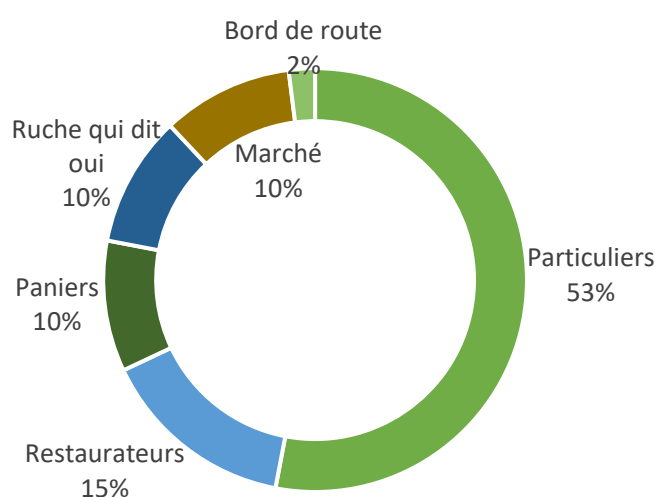


Figure 17 : Répartition de la vente directe

La vente directe est en majorité composée de vente aux particuliers (53%), puis de 2 à 15% d'une diversité de débouchés à savoir les restaurateurs, les paniers, la Ruche qui dit oui, les marchés et les

bords de route. Le particulier représente ici des ventes hors cadre (exemple sur son exploitation même) (figure 17).

Les cultures concernées vont dépendre du débouché :

	Culture concernée
Particuliers	Vanille, verger
Restaurateurs	Palmiste, vanille et maraîchage
Paniers	Maraîchage (diversifié)
Ruche qui dit oui	Maraîchage (tomates) et letchis
Marché	Maraîchage (tomates)
Bord de route	Ananas, banane

La canne à sucre n'est pas concernée par la vente directe.

Intermédiaire

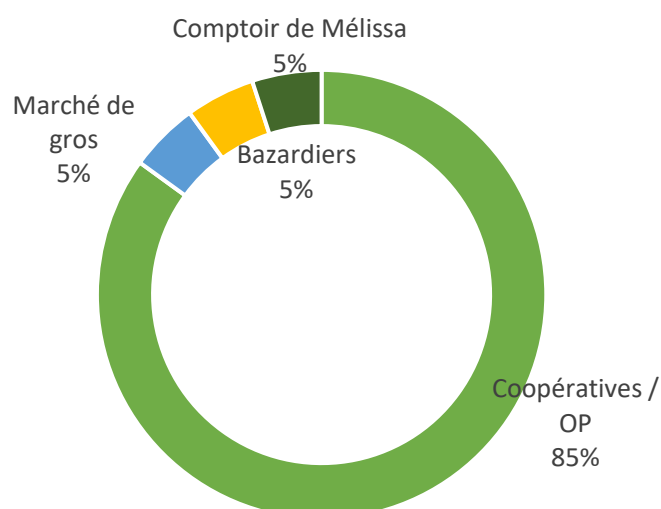


Figure 18 : Répartition de la vente par intermédiaire

Figure 18, la vente via intermédiaire représente 85% les Coopératives /OP. Les 15% restant se partagent entre le Comptoir de Melissa, le marché de gros et les bazardiers qui visent des cultures spécifiques. En effet, le marché de gros va concerner les bananes, le Comptoir de Mélissa les agrumes et le marché de gros du maraîchage et des bananes.

Les coopératives / OP concernent la canne à sucre, le letchi, la banane, l'ananas, la vanille, les agrumes pour le végétal et les lapins de chair pour la production animale. Les membres du GIEE sont dans 8 coopératives / OP : SCA Fruits et Légumes de Bourbon (50%, en majorité pour le letchi), TEREOS (58%, canne à sucre), ANAFRUIT, SICATR, SCA Fruits de la Réunion, COOP Ananas Réunion, Provanille et CPLR (Coopérative des Producteurs de Lapins de La Réunion).

5- Projets et perspectives

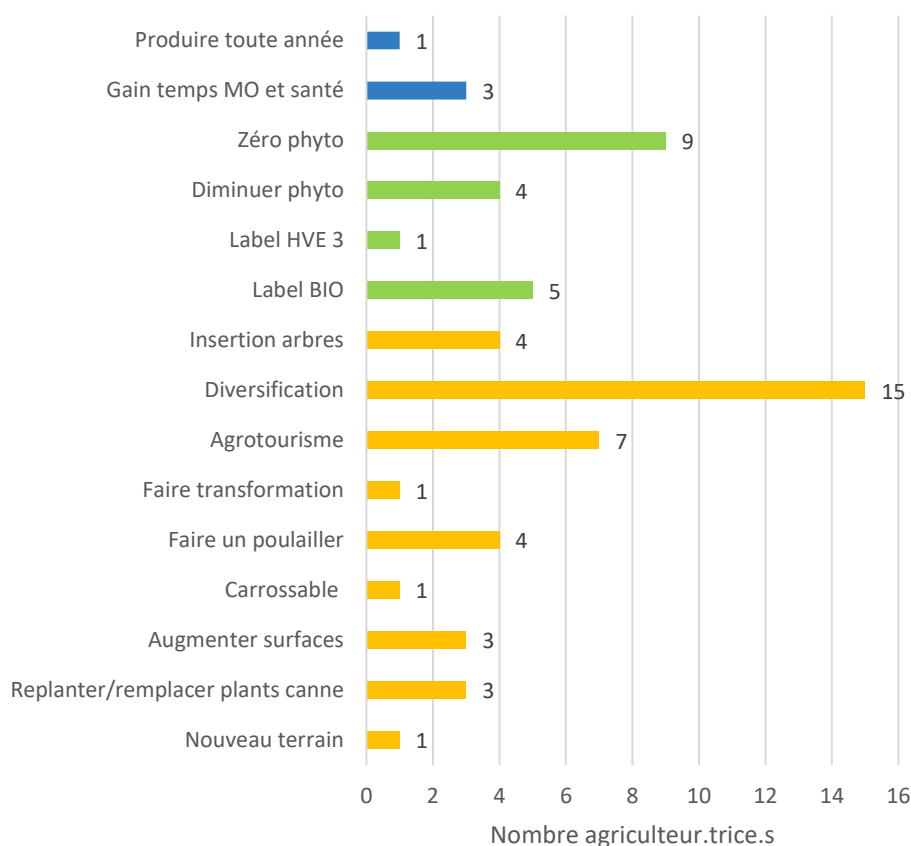


Figure 19 : Projets individuels sur 5 ans

Sur la figure 19, les réponses des enquêté-es ont été séparées en trois parties : en bleu des objectifs de productivité (économique) et social (santé, emploi), en vert ce qui va concerner les démarches de qualité et réduction de pesticides, et en orange les pratiques.

La majorité des agriculteurs (15/19) ont le projet de se diversifier. Ensuite la moitié (9/19) voudrait arrêter totalement les produits phytosanitaires, et enfin 36% des membres voudraient développer l'activité d'agrotourisme sur leurs exploitations.

Ces projets sont en total accord avec la charte et le projet du GIEE.

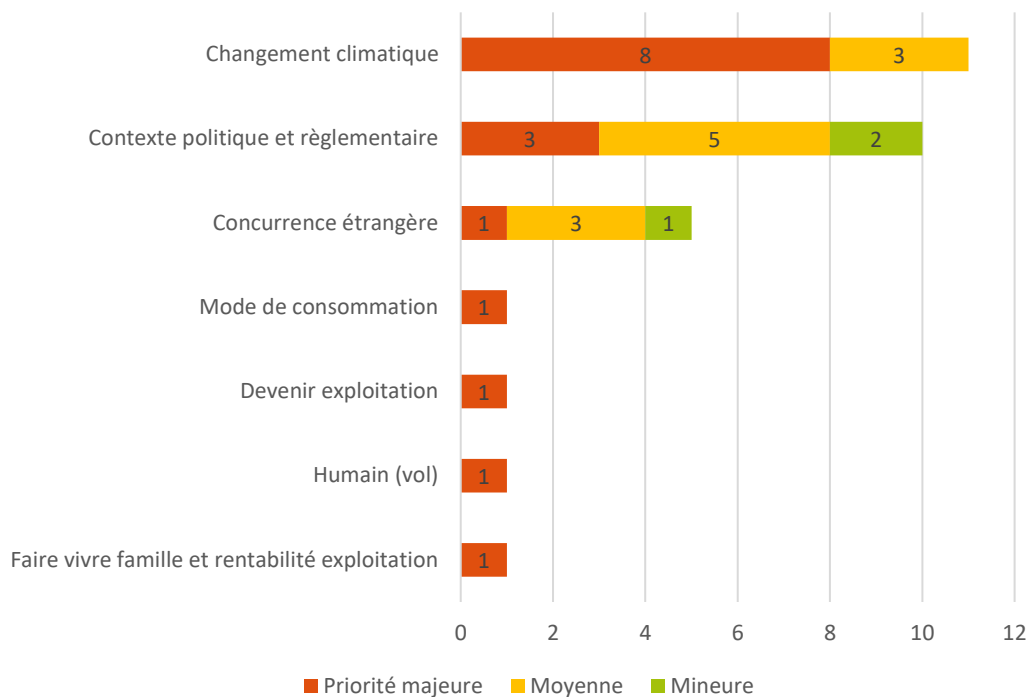


Figure 20 : Préoccupations individuelles hiérarchisées

Ce qui préoccupe en majorité les membres du GIEE (58%), c'est la thématique du changement climatique. En effet, l'île est soumise de base à un climat qui comporte de grands aléas. Les dernières années ont vu les épisodes climatiques plus extrêmes se développer comme les sécheresses. Ces modifications sont à prendre en compte dans l'activité agricole.

Plus de 50% des membres se disent préoccupés par le contexte politique et réglementaire. Effectivement le contexte en France (2023-2024) instable a un impact sur les projets (figure 20).

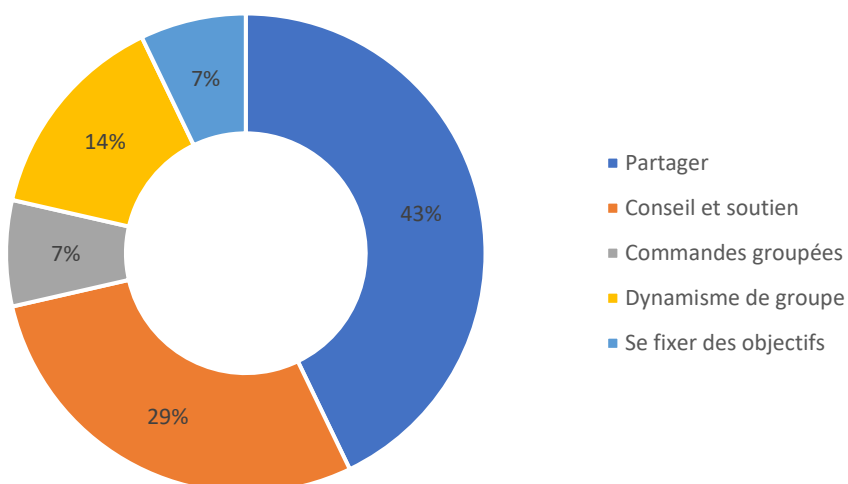


Figure 21 : Attente vis-à-vis du GIEE

Enfin figure 21, dans les attentes vis-à-vis du GIEE, 43% des membres recherchent le partage dans cette activité collective et 29% des conseils et du soutien. L'objectif d'un GIEE en général étant de lancer une dynamique collective, et à l'échelle du projet de ce GIEE de s'inscrire dans la durabilité, le projet devrait donc dans l'ensemble répondre aux attentes.

Conclusion et perspectives

Cette première enquête a permis de dresser un panorama succinct initial des membres du GIEE de Sainte-Rose, et d'en apprendre davantage sur chaque projet en individuel. L'élaboration d'un référentiel d'indicateurs plus précis afin de réaliser un diagnostic initial suit ce travail, ainsi que la mise en place d'un suivi plus individualisé en fonction des problématiques, stratégies, moyens et volonté de chacun-e.



Figure 22 : Litchis de Sainte-Rose

Annexe 1 : Charte du GIEE



Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



CHARTRE GIEE – PARER

La présente charte a pour objectif de définir les principes et les engagements communs auxquels adhèrent les membres du Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) PARER.

En rejoignant ce GIEE, vous manifestez votre volonté de s'inscrire dans une démarche collective visant à promouvoir des pratiques agricoles agro-écologiques, respectueuses de l'environnement et durables sur le plan économique et social. Cette charte énonce les droits et devoirs de chacun afin de garantir la cohérence et l'efficacité du groupe dans la réalisation de ses objectifs communs. Son respect est essentiel au bon fonctionnement du GIEE PARER.

Etre adhérent PARER et au GIEE c'est :

1. Sensibilité agro-écologique :
 - Promouvoir des systèmes alimentaires respectueux de l'environnement
2. Respect des exigences réglementaires :
 - Respecter les Exigences Règlementaires en Matière de Gestion et des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (version du 28/03/24)
3. Documents d'exploitation obligatoires :
 - Tenir à jour le cahier de culture, la comptabilité, la Fiche de sécurité, le Document Unique des Risques Professionnels
4. Cotisations à jour :
 - Être à jour des cotisations MSA et fiscales
5. Partage des avancées individuelles :
 - Partager avec le groupe les avancées individuelles
6. Partage des difficultés et questionnements :
 - Partager avec le groupe les difficultés rencontrées, questionnements et doutes sur les plans écologique, économique et social
7. Participation aux actions et activités obligatoires
8. Participation aux conseils d'administration selon l'envie d'implication collective
9. Garantie de la bonne utilisation de l'argent alloué

Je soussigné(e),.....certifie avoir pris connaissance de la charte et en accepte les termes.

Fait à Ste Rose le

Signature :